



Vice caché sur véhicule d'occasion acheté à un particulier

Par **bonneau nelly**, le **08/01/2017** à **07:06**

J'ai acheter le 11.12.16 un véhicule auprès d'un particulier hors en arrivant à mon domicile le voyant d'huile moteur c'est allumé je suis donc aller voir mon garagiste qui n'a rien voulu faire et m'a demander d'aller directement chez le concessionnaire ce que j'ai fait. Le verdict est tomber le moteur est très fatiguer suite au diagnostic fait par leurs soins il n y a plus de pression nul part. Résultat devis de 11 407 euros c'est a dire changement du moteur. J'ai appelé le vendeur qui bien entendu ne veut rien savoir et j'ai donc lancer une action en justice il a reçu un courrier LRAR en date du 22.12 et comme pas de réponse 8 jours plutard, le dossier à été finaliser et dans quelque semaine un huissier devrait aller l'assigner. Ai-je une petite chance de remporter cette affaire je demande juste qu'il reprenne son véhicule qui ne roule bien évidemment pas et de pouvoir récupérer le montant qui est quand même de 6000 euros. N.B la voiture à 219 000 KM et lorsque nous l'avons essayer, le moteur n'a pas eu le temps de chauffer car nous avons fait juste le tour du pattede maison et je pense que le vendeur le savait c'est un commercial et il avait 300 KM avec le véhicule la veille et lorsque je lui ai dit juste en arrivant a mon domicile, il m'a répondu qu'il y avait un bidon d'huile dans le coffre je doute donc de sa bonne foi